

Faire de la France le pays le plus prospère d'Europe

Nouvelles Visions

Quelques pistes pour
Réduire la
dépense publique

Pour un grand audit de l'Etat

Fondation Condorde

Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance

Une étude de la FONDATION CONCORDE (*)

QUELQUES PISTES POUR REDUIRE LA DEPENSE PUBLIQUE

Pour un grand audit de l'Etat

Septembre 2007

(*) Avec le concours d'universitaires, d'élus et d'hommes et de femmes de l'entreprise.

Dossier édité par la Fondation Concorde

Toute correspondance est à adresser au :

9, rue de Téhéran – 75008

Tél : 01.45.61.16.75

Fax : 01.45.61.15.19

Email : club_concorde@yahoo.fr

www.fondationconcorde.com

Directeur de la rédaction : Michel Rousseau

PREAMBULE

La « Fondation Concorde » est un think-tank proche de la majorité. Ses groupes de travail réunissent des universitaires, des élus, des femmes et des hommes d'entreprises qui produisent des travaux dont l'objectif est d'évoquer des pistes et de suggérer des méthodes aux décideurs politiques. Il est aussi de renforcer leur détermination.

Puisque notre objectif est de « faire de la France le pays le plus prospère d'Europe », c'est à dire de créer des activités économiques nouvelles, de créer des emplois et d'augmenter le pouvoir d'achat de nos compatriotes nous devons avoir quelques repères à l'esprit.

L'un de ceux-ci, plutôt sévère, montre qu'en Grande Bretagne, à population égale, le secteur marchand représente 24,4 millions d'emplois, tandis qu'en France il est de 19,7 millions d'emplois.

Dans les deux décennies qui ont suivi l'arrivée de la gauche aux affaires en 1981, environ deux millions d'emplois publics ont été créés.

Il y a aujourd'hui un vrai devoir civique à vouloir comprendre comment fonctionne en profondeur notre pays et comment lui redonner les moyens d'une grande ambition.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
INTRODUCTION.....	5
I. DES COMPARAISONS INTERNATIONALES INQUIETANTES	8
II. REALISER UN GRAND AUDIT DES SERVICES DE L'ÉTAT.....	10
1 - De nouveaux principes fondamentaux de gestion publique...10	
2 - Déconcentration de l'État et création d'une véritable structure d'évaluation et de contrôle	11
a) Accentuer la déconcentration de l'État.....	11
b) Faire de l'évaluation le pilier de toute politique : vers un NAO à la française.....	14
III. REFORMER LES STRUCTURES DE GOUVERNEMENT ET LA GESTION DES PERSONNELS	17
1- Vers des structures de gouvernement plus saines : cumul des mandats, gouvernement et cabinets	17
2- Une meilleure gestion des ressources humaines, plus ouverte sur la société civile.....	18
CONCLUSION	22
ANNEXES.....	24
Précédentes parutions	30

INTRODUCTION

L'urgence de la réforme

Il n'y aura pas de redressement du pays sans qu'un effort considérable soit entrepris à tous les niveaux de l'État.

Un objectif incontournable minimum pour redonner à la France les moyens de réussir serait **le maintien des dépenses publiques en euros courants sur cinq ans**. Au rythme actuel de l'inflation, cela reviendrait à une diminution en termes constants de près de 7 % sur 5 ans.

Conjugué à la croissance naturelle des recettes, un tel effort permettrait, on l'imagine, une amélioration considérable de notre équilibre budgétaire.

La nécessité d'une réforme de l'État est un constat aujourd'hui partagé par tous. Aucune personne sérieuse ne nie que nos structures publiques souffrent de multiples inadaptations et connaissent à maints degrés inefficacité et gaspillage.

La situation n'était pas très différente il y a trente ans, mais les réformes de fond ont été sans cesse repoussées. Dans un contexte de concurrence accrue entre pays – concurrence que beaucoup voudraient nier ou réduire, mais qu'en l'état actuel des choses nous prenons comme un fait et non comme un choix – notre organisation publique accumule aujourd'hui un retard de plus en plus préoccupant.

A l'heure où nos grands équilibres sont compromis, où le système craque de toute part et où la menace d'une faillite pure et simple du

pays devient palpable (déséquilibre budgétaire, dette publique, retraites, protection sociale, déficit commercial, chômage de masse), nous avons la chance, avec notre nouveau leadership politique, de cesser de remettre à plus tard des réformes urgentes. L'heure est aujourd'hui venue pour notre Fondation de communiquer et de présenter les solutions futures. Adversaire résolu des idéologies, des solutions toutes faites et démagogiques, la Fondation Concorde s'attache à faire émerger les points de vue raisonnables de spécialistes afin que la France devienne le pays le plus prospère d'Europe.

Voici en quelques pages la synthèse de nos propositions concernant le problème de la rationalisation de notre dépense publique. Cette question, naturellement, dépasse de loin le simple objectif de réduction des effectifs. La quantité de la dépense n'est en soi ni un bien ni un mal. C'est en termes d'efficacité (absolue et relative) qu'il faut évaluer l'action publique. Or, de ce point de vue, bien des chiffres indiquent que l'État est inefficace.

54 % du produit intérieur brut est aujourd'hui consacré à la dépense publique. La productivité de la dépense publique est-elle équivalente à celle de la dépense privée ? Quels moyens peut-on avoir d'améliorer cette productivité de la dépense publique ?

Cette dépense est à 45% une dépense de rémunération de fonctionnaires.

Ces dépenses d'administration trouvent pour l'essentiel leur source dans les territoires, dans l'enseignement supérieur, dans l'éducation et au ministère des Finances. Or on constate que de grands gisements de productivité existent y compris dans les territoires.

En France, près de 25% de l'emploi est public. Nous constatons malheureusement que **ce taux est insensible aux mutations**

technologiques, à l'informatique, à l'introduction des nouvelles technologies de l'information, insensible à la mondialisation.

Le taux d'emplois dans les administrations fiscales est stable. C'est-à-dire que **l'informatique n'a pas fait diminuer l'emploi dans les administrations fiscales.**

Il y a 5 régions de France où il y a 3 fonctionnaires d'État pour 100 habitants, alors que de nombreuses régions sont à **5,5 fonctionnaires pour 100 habitants.**

La disparité est encore plus nette concernant la fonction publique territoriale : 3 régions ont 1 fonctionnaire territorial pour 100 habitants, alors que d'autres en ont 4.5 pour 100 habitants.

On peut en déduire que **le nombre de fonctionnaires pourrait être réduit par trois dans certaines régions...** Le nombre de fonctionnaires territoriaux est de 1,6 millions, ce qui laisse entrevoir une suppression possible d'un million de postes dans cette seule partie de la fonction publique **sans diminution de la qualité du service public.**

Ces chiffres sont symptomatiques du mal qui ronge notre pays : l'absence de réflexion en termes d'efficacité des structures publiques. Il faut voir là à notre sens l'une des principales causes de l'accumulation de la dette publique. Dans les pages qui suivent, nous proposons des solutions pour créer les conditions d'une nouvelle efficacité de l'appareil étatique.

Première Partie

DES COMPARAISONS INTERNATIONALES INQUIETANTES

Reconnaissons-le, la France n'est pas le pays le plus endetté du monde. Notre dette (environ 1 100 milliards d'euros) représente « seulement » 79,7 % de notre PIB alors que d'autres pays comme le Japon sont à plus de 150%. N'y aurait-il alors aucune raison de s'inquiéter ? Hélas, l'inquiétude n'est que trop justifiée si l'on va au fond chose. Toute considération touchant le problème de la dette publique reste partielle si elle ne prend pas en compte la capacité à rembourser des États. Cette capacité est inversement proportionnelle à la pression fiscale : plus cette dernière est forte, moins il est possible de l'accroître pour permettre le remboursement. **Le Japon connaît une pression fiscale deux fois inférieure à celle de la France**, ce qui signifie que la perspective de rembourser la dette grâce à une augmentation ponctuelle de la fiscalité au Japon n'est pas incongrue, alors qu'en France une telle mesure rendrait l'impôt purement confiscatoire.

D'autres pays, il est vrai, connaissent la même situation que nous : dette importante et prélèvements obligatoires élevés. L'Italie, l'Allemagne, la Belgique sont dans ce cas. Mais là encore, la comparaison n'offre qu'une perspective faussement rassurante : **la France a été, depuis dix ans, le pays dont la dette a le plus augmenté en points de PNB en Europe**. Dans le même temps, l'Allemagne a commencé une réforme importante de ses comptes publics, tout comme le Danemark, la Belgique ou l'Irlande.

La comparaison ne doit pas servir qu'à nous lamenter ; elle doit aussi fournir des exemples pour nous aider à sortir de la crise. La Suède, le Danemark et le Canada fournissent de tels exemples roboratifs.

Au début des années 90, le Canada connaît une crise extrêmement grave : son déficit est 2 fois plus important que le nôtre. Tous les acteurs ont su se mobiliser au début des années 90, et en 5 ans, le déficit a été annulé. Quelles sont les grandes lignes de la méthode employée (la Suède et le Danemark ont d'ailleurs agi de manière sensiblement comparable) ?

- Réalisation d'un grand audit dans lequel toutes les missions de l'État ont été analysées.
- Analyse de la pertinence des missions de l'État, de la manière dont elles sont menées et de l'opportunité de les confier au privé.
- Communication exemplaire à la population : le problème et les mesures à prendre ont été expliquées.
- L'effort de la réforme a été réparti sur tout le monde. Le sentiment d'égalité devant la réforme a facilité son acceptation.
- Les ministres suédois ont drastiquement réduit leur train de vie.
- Les réformes ont été rapides, donc radicales.

Deuxième Partie

REALISER UN GRAND AUDIT DES SERVICES DE L'ÉTAT

Alors que devons-nous faire ? Tout d'abord, entreprendre des réformes de structure et de principes de gestion, dont l'acte fondateur sera un **grand audit des services de l'État**.

1 - De nouveaux principes fondamentaux de gestion publique

Réalisation d'un grand audit des services de l'État : remise à plat des missions des différents services.

- Il sera conduit **sous la responsabilité du parlement** et, s'il le souhaite, du Président de la République.
- Des comités de sages seront constitués. Ils bénéficieront de l'expertise des grands corps de l'État et lorsque cela sera nécessaire de cabinets privés spécialistes de l'organisation.
- Cet audit doit concerner l'organisation des missions de l'État et des collectivités territoriales dans les territoires. Dans les régions et les départements seront constitués des « comités de simplification administrative et de réduction des dépenses » comprenant des fonctionnaires, des élus mais aussi des personnalités qualifiées.

- **Un objectif de 5% de réduction de la dépense publique** doit être fixé pour chacune des deux premières années du mandat.
- Les sommes dépensées doivent être affectées au remboursement de la dette ou aux investissements, à **l'exclusion des dépenses de fonctionnement.**

Quelques grands principes qui doivent être la base de notre gestion publique :

- Renforcer la règle selon laquelle **la fourchette la plus basse des hypothèses de croissance est prise comme base des budgets.** Si la réalité dépasse la prévision, le surplus est affecté en totalité à la baisse du déficit et de la dette.
- Renforcer la **déconnection entre dépense et recette**, et étendre ce principe à la sécurité sociale, à l'assurance maladie, aux collectivités locales. Cela évite de transformer systématiquement une recette nouvelle en dépense nouvelle.
- Identifier de manière claire les recettes allant à l'État, aux collectivités locales ou à la sécurité sociale, afin que le citoyen sache où se situent les responsabilités.

2 - Déconcentration de l'État et création d'une véritable structure d'évaluation et de contrôle

a) Accentuer la déconcentration de l'État

- **Imposer à chaque ministère de ne disposer que d'un seul service déconcentré dans chaque département.** Bercy compte par exemple en moyenne 10 services déconcentrés dans chaque département (la

comptabilité publique, les impôts, les douanes, la concurrence à la répression des fraudes etc.). Un seul Trésorier Payeur par région pourrait par exemple remplacer les TP départementaux.

- Regrouper les services déconcentrés de l'ensemble des ministères techniques (agriculture-forêt, équipement, industrie, environnement), les services déconcentrés à vocation sociale (affaires sanitaires et sociales, emploi, formation professionnelle), les services à vocation financière (comptabilité publique, impôts, douanes, concurrence répression des fraudes dans les services économiques et financiers du département).

- **Fusionner les services de l'État à l'étranger** : missions économiques, ambassades, agences françaises de développement, etc.

- Eviter les doublons, les duplications et l'enchevêtrement de compétences qui font que chacun développe des services pour faire la même chose.

- Faire respecter le principe de spécialité des collectivités territoriales en interdisant à une collectivité de participer au financement d'un projet où elle n'a pas de compétences.
- Harmoniser les compétences des régions et des départements : fusionner les directions des collèges des départements et les directions des lycées des régions, intégrer les conseils généraux dans les conseils régionaux.

Simplifier l'organisation administrative :

- Réduire dès 2007, grâce à un processus de fusion-association, le nombre des communes de 36 000 à 12 000. Nous devons remettre en vigueur la loi Marcellin sur les fusions-associations, en y intégrant les amendements présentés par l'association des Maires. Par exemple un seul budget pour 4 communes associées,

tandis que les maires de ces communes conservent leur titre de maire et leurs responsabilités sur la vie locale et l'entretien des bâtiments. Ceci permet de limiter les relations entre l'administration et les communes de 4 à 1, de mieux utiliser le personnel et les ressources, sans que les villages ne perdent leur âme. (voir annexes p.27)

- Substituer à l'empilement de commune, intercommunalité, département, région **un couple commune / inter-communalité, département/région : les élus des conseils généraux enverraient des délégués former l'assemblée régionale. Il n'y aurait alors plus qu'une seule élection locale.** Cela reviendrait à une fusion électorale des départements et des régions. A cette occasion une petite dose locale de proportionnelle pourrait être envisagée.
- Vendre les sous-préfectures et les remplacer par des boutiques de ville pour les services au public, boutiques qui s'autofinanceraient.
- Nommer des préfets délégués ou en mission à la tête de comités de sages chargés, en concertation avec les collectivités territoriales, de réduire les dépenses de structure et de fonctionnement.
- Raccourcissement des chaînes hiérarchiques : réduction du nombre de directions départementales, création autour des préfets de 3 pôles (pôle aménagement/environnement ; pôle social avec le travail, l'emploi, le social ; et pôle régalien).

En conformité avec le principe de subsidiarité, **déléguer au privé toutes les tâches qui peuvent l'être**, l'État se limitant à délivrer un agrément. Les expériences ont prouvé que cela coûtait moins cher à l'utilisateur du service, tout en supprimant un coût de gestion pour l'État.

b) Faire de l'évaluation le pilier de toute politique : vers un NAO à la française

1- Rappel : le NAO

- **Le principe :** *Le National Audit Office (NAO) anglais est un organisme public créé en 1983. Son rôle est de réaliser un contrôle des dépenses publiques axé non pas sur la correspondance des dépenses prévues et réalisées (légalité des dépenses), mais sur l'efficacité de la dépense.*
- **Quelle différence avec notre Cour des comptes ?**
 - Il n'a pas de pouvoir de sanction,
 - Il est **rattaché au Parlement** : c'est cette fusion entre le moyen de contrôle et la représentation nationale qui fait son efficacité.

Les grands principes d'un NAO à la française

- L'organisme pourrait se dénommer par exemple l'OFEC : **l'Office d'Evaluation et de Contrôle**
- Les responsables de l'administration sont convoqués devant une sous-commission des finances du Parlement dans des auditions publiques, et doivent répondre devant les médias à des questions qui leurs sont posées par les parlementaires.
- Ces auditions sont précédées par des enquêtes type Cour des comptes, à la différence près qu'avant l'audition, il doit y avoir un accord entre le NAO et l'administration contrôlée sur les faits qui vont être présentés en séance publique et sur les solutions (en

Grande-Bretagne, cela permet à 95 % des réformes d'être acceptées avant la séance d'audition publique).

- Doit-on impliquer la Cour des comptes dans l'OFEC ?
 - Si cette implication passe par un démembrement de la Cour pour en faire passer une partie dans l'OFEC, cela risquerait de nécessiter des aménagements trop lourds.
 - Le personnel de la Cour ne semble pas avoir la formation adéquate (formation avant tout juridique et non comptable).
 - Le personnel de la Cour des comptes, de l'Inspection des finances et d'autres corps de contrôle est traditionnellement en grande partie occupé à d'autres tâches qu'à l'inspection (détachement divers, disponibilités etc.).
 - La présence majoritaire dans l'administration de personnels appartenant aux mêmes corps réduirait l'indépendance des audits¹. Il faut donc que les équipes de contrôle soient constituées en majorité d'experts et de personnes issus de la société civile.

Avantages attendus

- Le NAO est un adjuvant puissant à la volonté politique de réforme par son fonctionnement même.
- Fait peser sur chaque administration la menace d'un contrôle, du fait de la multiplication des contrôles annuels.

¹ Sur la question des grands corps, voir plus bas les propositions qui en traitent.

- Permettre au Parlement de trouver plus de latitude dans la détermination du budget (actuellement, le débat parlementaire réalise une variation inférieure à 0,6% du budget total).
- Permettre au Parlement de déterminer lui-même des indicateurs de performance différents de ceux actuellement utilisés par les administrations et souvent inappropriés.
- Permettre d'établir un « budget dynamique », c'est-à-dire de déterminer des réductions de dépenses qui pourront se traduire par des augmentations de recettes du Trésor (ce mode de pensée est totalement absent de la communication politique ou médiatique aujourd'hui !).

Créer un OFEC : quelques grandes lignes

- L'OFEC peut être créée par une simple loi votée à la majorité même relative. Cela permettrait, en quelques, d'avoir un NAO à la française qui démarre.
- L'OFEC doit compter **300 personnes** embauchées pour la plupart sous contrat privé.
- Budget : **30 millions d'euros**.
- L'OFEC ne doit pas faire appel à des cabinets extérieurs (les méthodes de travail doivent être uniformes, et l'indépendance totale).
- **50 audits seront réalisés par an.**

Le premier audit doit réaliser une **mise à plat des différents organismes de contrôle de l'État.**

Troisième Partie

REFORMER LES STRUCTURES DE GOUVERNEMENT ET LA GESTION DES PERSONNELS

1- Vers des structures de gouvernement plus saines : cumul des mandats, gouvernement et cabinets

- Limiter le cumul des mandats² afin de rendre les parlementaires réellement indépendants des collectivités territoriales. Cela aurait pour effet de juguler également la dépense publique des collectivités territoriales (sur un budget de 280 milliards, les collectivités locales représentent 65 milliards, chiffre qui a augmenté en un an de 4,5%).
- Clarifier, simplifier, stabiliser la structure gouvernementale. Un ministre, un secrétaire d'État ou un ministre délégué n'existent aujourd'hui que par les règlements ou allocations qu'ils produisent, mais jamais par des réductions de dépense.
- Nommer un gouvernement ramassé comptant une quinzaine de ministres avec une sorte de charte gouvernementale établissant de manière nette la répartition des pouvoirs entre le président de la république et le gouvernement.

² Concorde publiera des propositions de réforme dans un prochain fascicule.

- Réformer le mode de fonctionnement des cabinets ministériels actuellement totalement incompatible avec une démarche de management par objectifs (engagements pluriannuels impossibles du fait de la remise en cause toujours possible des engagements par le cabinet).

- Limite du nombre de membres issus de la fonction publique au tiers du personnel du cabinet.
- Une partie du personnel doit être constituée de parlementaires en mission, afin que soit facilitée la remontée de la volonté populaire.
- Nouer un nouveau partenariat et développer des relations de confiance entre l'administration et le politique. Cela peut passer par un renouvellement des pratiques contractuelles (contrats pluriannuels de performance).

- Plus profondément, il faut remédier au déséquilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif en renforçant le rôle du Parlement. D'où l'intérêt de faire participer activement les parlementaires à l'évaluation des politiques et à la nécessité de casser la consanguinité entre les pouvoirs exécutifs et administratifs.

2- Une meilleure gestion des ressources humaines, plus ouverte sur la société civile

- Poursuivre la déconcentration des services de l'État. La LOLF peut y contribuer, si elle met un terme au contrôle financier traditionnel a priori, représentatif de la culture de la méfiance, au profit d'un contrôle a posteriori.

- Organiser notre administration sous forme d'agences. Cela a déjà été fait dans le domaine de l'investissement (type agence nationale de recherche, agence de financement des infrastructures de transport, etc.). Cette démarche sera difficile tant elle s'oppose au système actuel, corporatiste et hiérarchisé, du recrutement de la haute fonction publique, qui devra être revu.
- Déconcentrer la gestion des ressources humaines, qui est encore totalement centralisée dans les ministères.
 - Les directions d'administration pourraient être pourvues par des commissions de sélection ouvertes dans lesquelles les candidats viendraient comparaître. Cela serait bien sûr renoncer au système actuel de désignation discrétionnaire de candidats directement issus de cabinets.
 - A défaut d'une réforme de l'ensemble de la fonction publique, il serait envisageable de sortir du statut de la fonction publique les fonctionnaires de catégorie A (ils représentent environ 30% des fonctionnaires, mais tout de même 45% de la fonction publique d'État), ou à défaut, les « A+ ».
- Promouvoir l'évaluation et le contrôle. Au-delà de l'inadaptation des organismes publics existants, c'est bien d'une volonté politique qu'une telle promotion dépend.
- La réforme du mode d'accès à la haute fonction publique est un passage obligé qui, au delà de la réforme de l'État, permettra, au cours de ce siècle, son adaptation permanente. Pour cela, plusieurs mesures doivent être prises :
 - Suppression de l'École nationale d'administration. Cette école a donné de grands commis à l'Etat pendant quelques décennies ; elle a aussi réservé des privilèges exorbitants et

définitifs à quelques centaines de jeunes gens en confondant méritocratie scolaire, certes respectable, et méritocratie républicaine qui ne peut, elle, se percevoir qu'aux cours des années à la mesure des résultats et de la qualité des services rendus à la société. A l'heure où désormais près de 600 000 jeunes gens accèdent à l'enseignement supérieur chaque année, mais où seulement 10 ou 20 000 obtiennent des diplômes de niveau doctorat ou agrégation, cette sélection constitue à la fois une anomalie sans équivalent dans les autres pays modernes et un accroc à la démocratie.

- Suppression des grands corps de l'État.
Les corporatismes à la tête de l'Etat justifient dans notre pays tous les autres corporatismes. L'effet d'exemplarité a des conséquences négatives à tous les niveaux.

Par ailleurs ces grands corps peuvent désormais se révéler des obstacles à la réorganisation de nos administrations et à la réduction de la dépense publique. Notre système de formation est pourtant en mesure actuellement de dégager les talents et même les virtuoses nécessaires à l'existence d'un leadership éclairé dans tous les secteurs de la société. Paradoxalement ces grands corps de l'Etat enferment parfois pour des décennies des talents qui auraient pu dans d'autres secteurs d'activités être beaucoup plus efficaces pour la communauté.

- Recrutement, pour les postes à responsabilité, sur la base d'un concours organisé par chaque ministère et/ou par domaine de spécialité de façon *ad hoc*, ouvert au niveau master 2 (bac +5) ceci en fonction des besoins.
- Scolarité de trois ans fondée sur les modèles du MBA, avec une année à l'étranger et plusieurs stages obligatoires.

Enseignement spécialisé en gestion publique, mais orienté sur les savoir-faire en management et gestion des organisations.

- Recrutement à la fin de la scolarité sur contrat privé d'une durée de 5 ans renouvelable.
 - Institutionnalisation d'une mobilité public/privé/enseignement supérieur et recherche.
 - Evolution conditionnée par des évaluations fondées sur des indicateurs clairs et établis à l'avance.
- Avantages attendus : Décloisonnement de notre haute fonction publique, adéquation de la formation des personnels aux besoins des administrations, et enfin indépendance, motivation, efficacité et appétence au changement et à l'adaptation des hauts serviteurs de l'État.

CONCLUSION

Vue de l'étranger, l'organisation de la société Française présente de nombreux archaïsmes. Assez cohérente pendant les premières décennies de la Vème République et relativement bien adaptée alors aux défis de l'époque, cette organisation présente aujourd'hui de graves inconvénients, perçus d'ailleurs par des parties de plus en plus importantes de l'opinion. Le système politique, lui même orienté vers une présidentialisation irrésistible, qui semble correspondre aux besoins du temps, n'a pas atteint tous ses équilibres.

De son côté notre administration, hypertrophiée et monolithique, consomme des ressources humaines précieuses au détriment de la société civile. Elle devient un témoin lourd et encombrant du combat économique conduit pour l'essentiel par les hommes et les femmes d'entreprises de notre pays, dont désormais tout dépend.

Pourtant, la mondialisation nous oblige à rechercher l'*optima*, c'est à dire le meilleur dosage possible entre ces différents rouages, structures publiques, privées, administration et entreprises, dont l'action conjuguée permet le développement et l'adaptation de notre société. La recherche de cet *optima*, dont dépend notre efficacité, conjuguée aux exigences démocratiques, nous impose des efforts d'organisation, des ruptures. Ces ruptures se traduiront non seulement par des économies mais aussi par des dispositifs plus appropriés pour relever les principaux défis de notre temps. Sans ces efforts nous pourrions à nouveau perdre certaines de nos positions privilégiées dans le concert mondial.

La France a des ressources en compétences qui doivent échapper à la machine technocratique et aux bureaucraties. Aussi

nous demandons à nos amis politiques de mettre en œuvre rapidement des systèmes plus libres et plus solidaires, qui doivent permettre à notre pays de parvenir à une société exemplaire au cours de ce XXI^{ème} siècle par l'apparition de structures nouvelles, plus modernes et plus adaptées à une bonne gestion des intérêts des Français.

ANNEXES

La France à la croisée des chemins

L'élection de Nicolas Sarkozy a fait naître une immense espérance.

Notre pays a encore le choix, avec des efforts et des réformes il peut enrayer la baisse progressive du niveau de vie de la moyenne des français, si on le compare aux autres pays développés.

Rappelons que la dégradation de nos comptes, la montée du chômage débutent en 1981 avec l'application des méthodes socialistes et le programme commun de la gauche.

La droite, dira-t-on, a gouverné depuis à plusieurs reprises. Certes. En réalité elle n'a pu, à chaque fois, que colmater les brèches, et à quel prix ! Protestations, manifestations, grèves. En effet, comment remonter la pente de la facilité quand les barrages ont sauté ?

Pourtant notre pays ne peut échapper aux règles élémentaires d'une bonne gestion et d'un budget équilibré. Il est impossible, par exemple, de dépenser plus si on travaille et gagne moins. Par ailleurs, on ne peut durablement compter sur les autres pour financer ses propres dépenses. C'est vrai pour tout le monde, vrai pour les Français et c'est vrai pour la France.

Doit-on aussi rappeler que l'accueil sans discernement des déshérités de ce monde ne contribue pas au renforcement de la cohésion nationale ni d'ailleurs à la remontée du niveau de vie des français les plus pauvres.

Chiffres nécessaires à l'information de tous les élus du pays et spécialement de nos candidats aux législatives.

- I. Notre niveau de vie est passé du 7^{ème} rang (PIB par tête) en 1980 au 17^{ème} rang aujourd'hui. C'est un grave décrochage.**

II. Le **chômage** était à 5% en 1980. Le chômage des jeunes était à 12%. En 2002, après 15 ans d'influence socialiste le chômage était à plus de 20% parmi les moins de 25 ans.

III. La **dette de l'Etat** a été multipliée par 3 de 1980 à 2002.

Les intérêts de la dette représentent 45 milliards d'euros, deuxième poste civil des dépenses de l'Etat. En réalité, c'est le coût payé par notre génération pour la transférer aux générations suivantes.

IV. Nos **prélèvements** représentent 54.4% du PIB, pourcentage de la richesse créée, ce qui nous place en 3^{ème} position mondiale des pays de l'OCDE, loin devant nos concurrents industrialisés, juste derrière la Suède et le Danemark, alors qu'eux baissent et que nous montons. C'est un handicap pour la croissance et la compétitivité.

V. En moins de 20 ans la **dépense publique** a explosé. L'écart de dépense en points de PIB entre la France et la moyenne des onze autres pays de la zone euro est passé de 1.8% à 7.8% du PIB. Si nous revenions à la moyenne des dépenses publiques des autres pays de la zone euro, on pourrait supprimer le déficit public et l'impôt sur le revenu tout en doublant le budget des universités.

VI. En France, pour le même travail un **salarié** peut coûter à l'entreprise jusqu'à 50% de plus qu'aux Etats-Unis, 40% de plus qu'au Royaume-Uni, 20% de plus qu'aux Pays-Bas, 15% de plus qu'en Allemagne.

VII. On estime à 10 000 le nombre des **entrepreneurs** français qui ont quitté notre pays depuis 1982 ce qui représente des centaines de milliers d'emploi disparus, une contribution au pouvoir d'achat des pays concurrents et une importante déperdition fiscale.

VIII. En croissance nous avons décroché depuis 1990 par rapport à nos principaux compétiteurs. Hormis l'affaiblissement de la croissance interne de l'Allemagne, qui néanmoins brille à l'export.

	1974 / 1979	1980 / 1989	1990 / 2000	2001 / 2005
USA	3	3	3.1	2.5
Royaume-Uni	1.5	2.4	2.2	2.3
France	2.8	2.4	1.8	1.5
Allemagne	2.4	2.0	1.8	0.7

La France se trouve parmi les pays les plus imposés. Nos performances macro-économiques sont plus mauvaises que la moyenne. Notre chômage est parmi les plus élevés d'Europe. Certes l'efficacité de l'action publique est incontestable, mais elle n'est pas moins bonne chez nos partenaires. En dépit de l'ampleur de la dépense publique et de l'état providence les Français, apparaissent dans les enquêtes comme les plus inquiets des européens face à l'avenir.

Pour retrouver plus d'emplois et de pouvoir d'achat nous devons réduire les dépenses actuelles, éviter les dépenses nouvelles et nous orienter vers un allègement sensible des charges.

Sources : OCDE, Insee, Fondation Concorde – documents préparés par la « Fondation Concorde » – www.fondationconcorde.com

*Méthode pour la recherche d'économies dans l'administration
des collectivités locales.*

« Réduire de 36000 à 12000 le nombre des communes »

**Un nouveau rôle pour les préfets : Accompagner la réduction de
36000 à 12000 du nombre de communes spécialement en zone
rurale**

Le maire et le préfet forment le couple clé de la vie locale. Un respect mutuel permet un travail efficace. Une analyse des différents coûts entraînés par une architecture ancienne de l'organisation locale est cependant urgente.

Une première mesure devrait concerner les sous-préfets qui deviendraient des préfets délégués en mission (sécurité, environnement, social, immigration) sans oublier la mission d'accompagnement des élus pour le regroupement des communes

- Ainsi l'Etat vendrait ses sous-préfectures. Celles-ci seraient remplacées par des boutiques en centre ville qui s'autofinanceraient.
- Les préfets délégués accompagneraient les regroupements en s'appuyant sur la loi Marcellin « fusion-association » améliorée par les amendements demandés par l'association des maires de France, dont : chacune des communes regroupées conserve son maire et un conseil restreint pour maintenir les traditions et le tissu social. Cependant un seul budget est géré à l'échelon du regroupement par un conseil commun et un maire pour l'ensemble.

Le rôle des préfets délégués consisterait à expliquer aux élus locaux l'ensemble des enjeux et à mettre en évidence budget par budget les économies possibles :

- Réduction du nombre des adjoints. Une division par quatre du total des indemnités des élus (pour un regroupement par exemple de 5 communes) est possible.
- Réduction des dépenses par l'utilisation d'un nombre réduit de secrétaires de mairies.
- Mise en commun de moyens matériels, d'emplois de services et d'entretiens.
- Gains obtenus par un effet de taille sur les appels d'offre pour les différents travaux.

Ces économies concernent aussi les administrations qui aux différents échelons, communautés de communes, départements, régions ont à traiter avec les collectivités.

La division par 3 du nombre des dossiers permettra d'alléger les services et de réduire les coûts.

Conditions pour réussir

- Des incitations fortes avec des avantages provisoires concernant les dotations ou le coût des équipements et l'assurance d'un maintien du niveau d'investissement.
- L'assurance pour chaque commune de conserver un conseil réduit (entre 4 et 6 membres) avec un maire, interlocuteur des habitants du village et garant du maintien de la vie communale. Ce conseil fait partie du conseil du regroupement.

- A niveau égal d'investissement, garantir la stabilité de la pression fiscale pendant 10 ans. Le préfet délégué pourrait ainsi veiller à ce que les budgets dégagent les économies nécessaires.

L'effort des collectivités locales doit se traduire par une réduction de l'effort de l'Etat.

Enfin, il est nécessaire pour la mise en œuvre de ces regroupements de donner une date butoir, délai de 3 ans, comme cela a été fait pour la création des communautés de communes. L'ensemble devrait être entériné avant les élections de 2013.

Un constat

Depuis la création des communautés de communes des contraintes nouvelles pèsent sur les élus des petites communes qui doivent participer aux diverses réunions des commissions de la communauté de communes. Ces déplacements très fréquents découragent les bonnes volontés.

Le regroupement permettrait de limiter aux membres de la nouvelle « municipalité » l'obligation de répondre aux convocations de la communauté. Ceci permettrait aussi d'alléger le fonctionnement de cette dernière.

Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la
Fondation Concorde

En 2001,

Janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

Avril : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

Mai : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

Juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

Octobre : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

Novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

En 2002,

Janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

Février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

Mars : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1^{ère} édition)*

Juin : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2^{ème} édition)*

Octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur financier public.*

Novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

Janvier : *L'emploi et le travail en France – L'impact des 35 heures.*

Avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l'économie d'en bas.*

Juillet : *Débat public sur l'énergie : libérer l'énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

Novembre : *Français et Américains : l'autre rive.*

En 2004,

Janvier : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule).*

Février : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).*

Juillet : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*

Novembre : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – L'ISF en question.*

En 2005,

Avril : *Baromètre de la confiance.*

Mai : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*

Juin : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*

Octobre : *Santé et environnement.*

Novembre : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France !*

En 2006,

Mars : *Baromètre de la confiance.*

Mai : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance.*

Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.

Juin : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

Octobre : *Pour une société de la connaissance .Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.*

En 2007,

Avril : 2002-2007, remettre la France sur le bon chemin

Mai : Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation

Juin : La France à la croisée des chemins

Juillet : Quelques pistes pour maîtriser la dépense publique

Il n'existe pas de monopole sur les idées.

La Fondation Concorde a été fondée dans le but de rassembler des femmes et des hommes provenant d'horizons différents pour débattre des grands enjeux. Plusieurs centaines de responsables d'entreprises, d'universitaires, de fonctionnaires, d'élus, de dirigeants politiques s'y cotoient depuis 1998, pour échanger et pour construire.

A l'orée du XXI^e siècle, notre pays a besoin de *nouvelles visions*. La globalisation, les nouvelles technologies, les aspirations des jeunes générations bouleversent le cadre familier pour répondre aux aspirations de renouveau dans les idées et dans les propositions politiques, Concorde publie ses réflexions en espérant qu'elles contribuent à préparer l'avenir, en apportant les réponses qu'attendent les citoyens.